



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024 - 2025 FAMILY BMX TARASCON

### Article 1 : INSCRIPTION

Deux essais seront proposés aux nouveaux pilotes jusqu'au 21 Septembre maximum.  
À l'issue de ces deux essais, nous demanderons que l'adhésion soit concrétisée.

La licence doit être entièrement complétée en ligne sur le site : [www.ffc.fr](http://www.ffc.fr) (Voir le tuto sur l'onglet « Effectuer sa demande de licence »)

Les documents suivants sont à fournir au moment de l'inscription :

- certificat médical de non contre-indication à la pratique du BMX (ou questionnaire de santé pour les mineurs ou module de santé pour les majeur) y compris en compétition.
- Règlement de la licence FFC ainsi que les cotisations (à régler au club). Les montants de la licence et des cotisations vous seront indiquées sur la fiche d'inscription (en fonction de la catégorie pilote).

Possibilité de payer en trois fois (joindre 3 chèques à l'inscription) jusqu'à fin décembre (aucun remboursement). Le chèque pour la caution de 20 € doit être effectué à part.

### Article 2 : TENUE ET MATÉRIEL

Tenue obligatoire du pilote :

Casque intégral

Gants longs

Maillot ou T-shirt manches longues

Pantalon BMX, moto-cross ou jeans slim

Bouteille d'eau

Chaussures fermées (type Vans)

Matériel :

BMX Race (embouts de guidon fermés, frein arrière en bon état, PEGS interdits)

Kit de réparation (roues gonflée, chambre à air, rustines...)

Les entraîneurs se réservent le droit de refuser un pilote dont la tenue ou le vélo ne serait pas conforme (mise en danger).

### Article 3 : LES ENTRAÎNEMENTS

Les pilotes sont tenus de respecter leurs horaires d'entraînement.

En dehors de ces horaires, l'accès à la piste est strictement interdit.

Le club ne sera pas tenu responsable en cas d'accident.

En cas de retard ou d'absence, merci d'envoyer un message à l'entraîneur.

Il est recommandé d'arriver 10 minutes avant le début du cours afin de se préparer.

Seuls les pilotes ayant une autorisation parentale (dégageant, le club de toute responsabilité) pourront partir seul.

En cas d'intempéries, vent, violent, pluie, stages, compétitions... les entraînements pourront être soit annulés soit modifiés.

Un article sera préalablement posté sur le Facebook et Instagram du club.

#### **Article 4 : SANCTION ET CAS D'INDISCIPLINE**

Lorsqu'un pilote ne respecte pas les règles de la vie du club (respect des éducateurs et des autres pilotes, du matériel et de la piste) le bureau se réunira pour examiner les faits et décider d'une éventuelle sanction.

En cas de récidive, de mise en danger... le club se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement le pilote mise en cause.

#### **Articles 5 : LES COMPÉTITIONS**

Les compétitions ne sont pas obligatoires.

Les pilotes souhaitant y participer doivent s'inscrire en postant une enveloppe dans la boîte aux lettres du bureau avec le nom, le prénom, le lieu de la course et le règlement avant la date butoir indiqué sur l'annonce de la compétition publiée sur le Facebook et Instagram du club. Aucun retardataire ne sera accepté.

Tout engagement sera dû après l'inscription butoir.

Pour développer la compétition, le club s'engage à payer les engagements des courses suivantes de la saison 2024-2025 :

Championnat Départemental

Championnat Régional

Challenge France (3 courses)

Coupe Régionale PACA (seules 4 courses qui correspondent aux nombres de courses suffisantes pour le classement seront payer par le club). Dans le cas où le pilote ne serait pas classé, les courses devront être réglées par le pilote.

Le bureau pourra décider d'éventuelles aides supplémentaires pour les Championnat de France, d'Europe et du Monde.

Pour les compétitions, le port du maillot du club est obligatoire.

#### **Article 6 : ACTIONS BÉNÉVOLES**

Par son adhésion, l'adhérent devient automatiquement « membre » de l'association, et s'engage à la faire vivre.

Le club de BMX étant une association loi 1901, il vit principalement des cotisations de ses adhérents, et des éventuelles subventions versées.

Le pilote, ou son responsable légal s'engage pour des besoins de l'association à participer à des actions bénévoles (entretien piste, organisation d'événements...)

Un chèque de caution de 20 € vous sera demandé à l'inscription et vous sera restitué en fin de saison si vous avez aidé au développement et à la vie du club (4 participations minimum dans la saison). Il vous sera possible de faire de l'entretien piste individuel ou collectif lors des entraînements (nettoyage abords de la piste, tonte du gazon, ramassage des déchets, ...)

Une fiche de présence sera à signer auprès de l'entraîneur ou d'un membre du bureau afin de comptabiliser vos actions.

#### **Article 7 : VENTE DE BOISSONS**

Un frigo sera dédié à la vente de boissons (canettes, eau) et café.

L'achat se fera auprès d'un membre du bureau ou l'entraîneur pendant la pause des pilotes, 1 € le café – 1,5 € la canette – 1 € bouteille d'eau

#### **Contact utile**

Président Gilbert : 06.78.62.69. 91

Mail : Familybmxarascon@gmail.com

Facebook et Instagram : Family BMX Tarascon